



la CGT des Hospitaliers de Roubaix,
Centre Hospitalier,
35 rue de Barbieux 59100 Roubaix.

Le 27 novembre 2015

**Lettre ouverte à Monsieur DELBAR,
Maire de Roubaix,
Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Roubaix**

Monsieur le Président,

Depuis le 6 novembre, nous vous avons saisi, par l'intermédiaire de votre directeur de cabinet à propos des commissions paritaires de l'hôpital de Roubaix.

Suite à une regrettable erreur de l'Agence Régionale de Santé, plus prompte à écrire des courriers de mise en demeure sur les problèmes budgétaires que de publier les arrêtés nécessaires au fonctionnement du conseil de surveillance, nos commissions administratives paritaires n'ont plus de présidente déléguée.

Pendant cette vacance temporaire, vous êtes le seul, Monsieur le Président, à pouvoir présider notre commission. C'est pour cette raison que nous vous avons saisi. En effet, les CAPL de décembre doivent procéder aux avancements d'échelons et de grades pour les agents de l'hôpital de Roubaix.

Si les avancements de grade peuvent éventuellement être reportés en janvier, le report des avancements d'échelons concernant plus d'un tiers du personnel, serait dommageable pour ceux-ci. D'autant plus que si ces avancements d'échelons ne sont pas fait dans les temps, la prime de service ne pourra sans doute pas être calculée et risque d'être reportée d'un mois, ce qui impacterait alors l'ensemble des agents de l'Hôpital.

Au vu de la faiblesse des salaires à l'Hôpital, beaucoup d'agents comptent sur cette prime. Tout retard dans son versement sera préjudiciable à l'ensemble des agents hospitaliers de Roubaix.

Afin de permettre à tous les personnels d'avoir leur avancement d'échelon dans les temps, les élus du personnel de toutes les organisations syndicales ont accepté de différencier les CAPL d'avancement d'échelon de celles des promotions, titularisations et révisions de note. En effet, pour les avancements d'échelon, les CAPL peuvent se tenir dans un temps limité car elles sont strictement réglementées, la discussion ne portant que sur quelques passages au mini et la correction d'éventuelles erreurs dans les cahiers.

Pour cette raison, nos élus sont prêts à se libérer à tout moment avant le 10 décembre, afin que les agents bénéficient de leur avancement d'échelon sur la paye de décembre, ce qui permettra également de verser la prime de service sans retard à l'ensemble du personnel.

A l'heure où les économies sur la santé touchent de plein fouet notre établissement et son personnel. Les agents de l'Hôpital répondent présents quand ils sont sollicités dans l'urgence. Tout récemment encore, notre directeur a remercié les agents pour leur implication et leur réactivité.

Nous espérons que vous puissiez trouver l'heure nécessaire pour présider ces CAPL exceptionnelles.

Comptant sur votre engagement auprès des agents de l'hôpital, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

la CGT